



Le 21 janvier 2022

- Communiqué de presse -

Le secteur des musiques actuelles confronté à un contexte difficile de reprise des concerts : entre stigmatisation et déploiement du pass vaccinal

Le 20 janvier, à l'issue du Conseil de défense et du Conseil des ministres, le Premier ministre a annoncé la fin des jauges restrictives pour l'ensemble des événements dès le 2 février prochain. Le Gouvernement a pris la décision d'autoriser dans un deuxième temps et à compter du 16 février l'organisation de concerts en configuration debout, ainsi que la reprise des consommations dans les salles de spectacle.

Après bientôt deux ans de pandémie, nos organisations se félicitent que le Gouvernement ait enfin entendu le besoin de visibilité nécessaire à l'organisation de concerts.

En ce sens, nous tenons chaleureusement à remercier les milliers de signataires de la pétition « [Les concerts assis, ça ne tient toujours pas debout](#) », qui aura aussi permis de mieux mettre en lumière le fonctionnement du secteur des musiques actuelles.

En revanche, nous sommes toujours dans l'incompréhension la plus grande quant à la décision de poursuivre l'interdiction des concerts debout au-delà du 23 janvier.

Cette décision est stigmatisante, arbitraire et infondée scientifiquement : aucune étude n'a à ce jour prouvé une circulation accrue du virus lors des configurations debout. Au contraire, plusieurs ont même confirmé l'inverse.

En outre, tant que l'impossibilité de travailler demeure, nous attendons du Gouvernement, tel qu'il s'y est encore engagé hier, qu'il prenne en charge les coûts inhérents, que ce soit via l'activité partielle ou via la prise en charge des coûts fixes et cela pour l'ensemble des entreprises concernées, quelle que soit leur forme juridique.

Nous en attendons aujourd'hui l'assurance.

Dès aujourd'hui, l'ensemble des professionnels des musiques actuelles ont à cœur d'encourager le public à revenir dans les lieux et les festivals. La tâche est grande, tant la fermeture a été longue depuis le début de la crise, mais les équipes se mobiliseront pour relever le défi.

A cet égard, l'annonce de la mise en place du pass vaccinal dès lundi 24 janvier va notablement compliquer la tâche.

Comme dans l'ensemble de la société, le sujet fait débat.

Nos organisations ont-elles à assumer le transfert de responsabilité des décisions prises par le Gouvernement ?

Nous, employeurs, sommes écœurés de devoir briser le secret médical auprès de nos salariés.

Nous, programmateurs, sommes bouleversés de devoir introduire la condition d'un pass sanitaire dans le choix d'un projet artistique.

Nous, producteurs, sommes dévastés de voir des équipes artistiques exploser de l'intérieur pour des différences de statut vaccinal.

Nous, organisateurs, sommes choqués et meurtris de sérier les citoyens aux portes de nos évènements et établissements.

Plus il y aura de barrières à l'entrée des lieux culturels, plus les publics auront du mal à retrouver le chemin des concerts et des activités culturelles.

Nous appelons donc à ce que le pass vaccinal soit très strictement encadré dans son déploiement et sa durée.

Nous refusons qu'il s'ajoute durablement à toute la série des contrôles déjà en vigueur dans les lieux culturels.

De surcroît, nous posons comme une évidence que tant qu'il sera en vigueur, il ne devra en aucun cas être doublé de la présentation d'un test négatif.

Le Gouvernement a été aux côtés du secteur culturel d'un point de vue financier depuis le début de cette crise : nous attendons désormais de lui qu'il encourage activement le retour des citoyens et citoyennes dans les salles de concert dès le 16 février prochain.

A propos de la FEDELIMA :

La FEDELIMA est, depuis le 1er janvier 2013, un réseau national qui regroupe des lieux et projets dédiés aux musiques actuelles sur l'ensemble du territoire français. Elle a pour objet de fédérer et développer toute initiative d'intérêt général en matière de musiques actuelles, d'aider ses membres à anticiper les mutations culturelles, économiques, technologiques, politiques et sociales, de les soutenir dans leur développement en proposant les moyens et outils adéquats dans un souci de complémentarité et de coopération, et ceci du niveau local à l'international. Actuellement, près de 150 projets ou structures adhèrent à la FEDELIMA. Très majoritairement associatifs, ils représentent une grande diversité de territoires et s'incarnent à travers différentes tailles d'équipes et d'équipements, d'histoires et de projets artistiques et culturels.

A propos du SMA :

Créé en 2005, le Syndicat des Musiques Actuelles (SMA) est le syndicat de la filière des musiques actuelles, aujourd'hui composé de plus de 530 entreprises. Il représente ainsi des festivals, des salles de concerts (dont les salles labellisées SMAC par l'État), des producteurs de spectacles, des producteurs de disques (labels), des centres de formation ou encore des radios, ainsi que des fédérations et réseaux.

Ces entreprises indépendantes et majoritairement associatives ont pour point commun d'œuvrer en faveur de l'intérêt général et de la diversité, notamment en soutenant l'expression des artistes et l'accès à la culture des populations. Le SMA a pour rôle de renseigner et conseiller ses membres en matière juridique, sociale et fiscale. Il les représente aussi dans les instances paritaires professionnelles, telles que le CNM, l'Afdas ou au sein des conventions collectives. Enfin, le SMA défend les intérêts du secteur des musiques actuelles auprès des pouvoirs publics pour une meilleure prise en compte.

Contacts presse :

FEDELIMA - Boris Colin - boris.colin@fedelima.org – 06 13 06 07 29

SMA - Aurélie Hannedouche - dg@sma-syndicat.org - 06 99 10 75 75